

**AVENANT n°1 AU CONTRAT  
DE PRESTATION DE TELEASSISTANCE**

**RESIDENCE AUTONOMIE LA ROSERAIE  
28 rue du Manoir à TROUVILLE SUR MER**

Entre les soussignés

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer  
17 rue Biesta Monrival 14360 TROUVILLE-SUR-MER**  
Représenté par

ci-après dénommé CCAS de Trouville-sur-Mer

**et**  
**La SAS Présence Verte 14/50**  
**9 place du Champ de Mars 50000 SAINT-LO**  
Représentée par son Président, Monsieur Pierre LEMOINE

ci-après dénommée Présence Verte 14/50

Il a été exposé et convenu comme ce qui suit :

Les parties ayant souhaité actualiser les termes de leur partenariat, elles se sont rapprochées afin de formaliser le présent avenant.

**Article 1<sup>er</sup>**

« En raison du partenariat introduit par la présente Convention, la SAS Présence Verte 14/50 s'engage, pour la durée de cette convention et pour toutes les personnes demeurant à la Résidence la Roseraie, à appliquer les tarifs ci-dessous, à partir du 1<sup>er</sup> février 2024. »

**Offre Activ 'Mobil (Téléassistance mobile)**

- Abonnement mensuel de téléassistance mobile de 24,90€ TTC
- Frais d'installation et de mise en service : Offerts.

**Article 2**

Les dispositions de la convention non visées dans le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur au 1 février 2024.

Fait en 2 exemplaires originaux, dont l'un est remis à chacune des parties.

**A Saint Lô, le 17 janvier 2024.**

**Présence Verte 14/50  
Le Président,  
  
Pierre LEMOINE**

**CCAS de Trouville-sur-Mer,  
Le Président,**